



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 mars 2019

### Le photovoltaïque français : une filière compétitive.

La CRE publie le bilan des coûts des installations photovoltaïques de grandes et moyennes surfaces. L'analyse porte sur l'ensemble des coûts d'investissements et d'exploitation pour les projets déposés lors des appels d'offres de 2017 et 2018.

**Le coût des investissements** qui représente 80 % des coûts de production, a baissé en moyenne de 32 % en 3 ans. Il en résulte, sur la dernière période des appels d'offres, des coûts de production moyens s'échelonnant entre 62 et 99 €/MWh selon la taille et la typologie des installations. Pour les grandes installations au sol, les coûts des installations les plus compétitives sont aux environs de 48 €/MWh, taxe IFER de 6 €/MWh incluse. La filière française est parfaitement compétitive avec celles des pays comparables : les coûts de production en Allemagne par exemple se situent entre 40 et 70 €/MWh.

Le rapport note que les effets d'échelle observés sont importants. Il recommande notamment de faciliter l'émergence de projets de plus grande taille que 30 MW, afin d'atteindre des prix encore plus compétitifs et de permettre à certains projets de ne plus recourir aux mécanismes de soutien public, comme on a commencé à l'observer dans les pays voisins.

**Le niveau de production d'une installation est également un facteur déterminant de sa rentabilité** ; le rapport de la CRE conclut sans surprise que les régions les plus ensoleillées du sud de la France constituent des zones préférentielles pour l'implantation du photovoltaïque. Toutefois cet avantage est atténué par les surcoûts sur certains postes de dépenses tels que la location des terrains ou encore les raccordements. Au regard de ces éléments, les taux moyens de réussite constatés des projets sont homogènes sur l'ensemble du territoire.

Au 30 septembre 2018, le parc photovoltaïque raccordé en France métropolitaine totalisait près de 8,4 GWc de puissance installée (6,8 fin 2016) pour une production de 10,2 TWh en un an (8,3 fin 2016) soit plus de 2% de la consommation électrique française.

#### Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*